

Le dispositif « Engagement étudiant » dans le BTSA : un enjeu prioritaire pour la DGER ! PAS POUR NOUS !

En octobre 2022, l'Inspection de l'Enseignement Agricole a rendu son rapport à la DGER qui lui avait confié la commande suivante : « *Proposer un dispositif pour les BTSA relatif à l'engagement étudiant ou citoyen en rapport avec le dispositif pour les BTS de l'Éducation Nationale et en s'appuyant sur l'expérience en CAP-Bac Pro de l'Enseignement Agricole* ».

Lors du groupe de travail CNEA du 13 juin 2024, lors de la présentation des réflexions sur le dispositif « engagement étudiant » dans le BTSA, les représentant-es de l'Élan commun ont d'emblée exprimé leur refus de déploiement de ce dispositif.

La Note de service DGER/SDES/2025-497 « Création d'une unité facultative et examen associé visant à reconnaître l'engagement étudiant pour les apprenants de BTSA » a été publiée le 30 juillet 2025. Elle présente les modalités de mise en œuvre de l'unité facultative « Valoriser les acquis d'un engagement étudiant » en BTSA (cadre général, conditions de recevabilité des candidatures à cette unité, objectifs et modalités d'évaluation). Cette unité facultative entre en vigueur pour la session d'examen 2028 et peut être choisie par les apprenant-es autorisé-es dès la rentrée scolaire 2026 pour le cycle de formation de BTSA 2026-2028.

<https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-497>

Pour nous, dans ce dispositif, nous considérons TOUJOURS :

- **que la valorisation professionnelle prend le dessus par rapport à la nature citoyenne.** L'« engagement citoyen » devient l'« engagement étudiant ». La partie professionnelle peut en effet être le support de l'évaluation. C'est une erreur à notre sens ! Pour bon nombre d'étudiant-es, leur "petit boulot" est purement alimentaire et ne peut constituer le support d'une telle unité !
- **qu'aucun bilan n'a été tiré du dispositif « engagement citoyen », déjà en place en Bac Pro et en CAP**, et qui fonctionne difficilement dans les établissements. De même, nous n'avons aucun retour du dispositif similaire mis en place à l'Éducation Nationale.
- **que sa mise en place se fera SANS MOYENS** puisque la mise en œuvre de l'unité facultative nécessite un engagement de l'équipe éducative qui repose sur le volontariat.
- **qu'on se contente d'une évaluation SANS un module de formation.** Se posent alors les questions suivantes : comment évaluer un élément qui n'a pas été enseigné ? Comment évaluer un engagement ? Comment le quantifier en mettant une note sur 20 ?
- que d'après leur statut, les CPE n'ont pas en charge l'évaluation des élèves et étudiant-es ; idem pour les personnels de direction qui, dans leur carrière, n'ont pas tous-tes été enseignant-es ; et encore moins un personnel administratif, technique ou de santé de l'établissement.

La mise en place du dispositif « Engagement étudiant » dans le BTSA : c'est ENCORE et TOUJOURS NON !